



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°512 du 6 au 12 février 2025



FICHER ÉLECTORAL
OÙ EN EST-ON ?

BASKET
LA SAISON LANCÉE

AVORTEMENT MÉDICALISÉ

UN DROIT ENTRAVÉ

Reconnu par le Protocole de Maputo, ce droit reste difficile d'accès au Mali. Entre interdictions légales et recours clandestins, les obstacles persistent.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CACAO

NOUVELLE SAISON

DES LE DIMANCHE 16 FEVRIER A 20H30 SUR CANAL+ POP

ÉDITO

Quand l'impunité nourrit l'escroquerie de masse

Il est profondément préoccupant de constater ces derniers temps la recrudescence des escroqueries de grande envergure au Mali, laissant des centaines de victimes démunies et des criminels en fuite. Récemment, plus de 600 personnes de 8 nationalités différentes ont été identifiées comme victimes d'arnaques par des individus aujourd'hui introuvables.

Cette situation est loin d'être un cas isolé. L'affaire Open AI avait également fait de nombreuses victimes dans le pays, quand de nombreux individus avaient été trompés par de fausses promesses d'investissement. De même, un certain Adama Kanté, prétendu entrepreneur dans l'agro-business et l'immobilier, avait disparu avec l'argent de nombreux investisseurs qui avaient placé leur confiance en lui. Avant cela, l'affaire Qnet avait déjà dévoilé des méthodes d'escroquerie sophistiquées visant à piéger des citoyens.

Face à cette situation, plusieurs questions viennent à l'esprit. Comment ces escrocs peuvent-ils opérer en toute impunité ? Pourquoi les dispositifs de surveillance et de régulation sont-ils aussi inefficaces ? Cette inaction favorise-t-elle la répétition de ces crimes ?

Même si les citoyens doivent faire preuve de vigilance, la responsabilité première incombe aux autorités. Il est impératif de renforcer les mécanismes de contrôle, de sensibiliser la population et de traquer sans relâche les auteurs de ces escroqueries à grande échelle. Il est grand temps de restaurer la confiance du public et de prouver que de telles pratiques ne resteront pas impunies. Laisser faire, c'est encourager la commission de ces crimes.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

3 000

C'est le bilan provisoire des victimes lors des récents affrontements à Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Selon un rapport des Nations unies, le 5 février 2025, 2 000 corps ont déjà été enterrés, tandis que près de 1 000 autres restent dans diverses morgues.

ILS ONT DIT...

• « Les États-Unis vont prendre le contrôle de la bande de Gaza et nous allons faire du bon boulot. Nous la posséderons et serons responsables du démantèlement de toutes les bombes dangereuses qui n'ont pas explosé et de toutes les armes ». **Donald Trump, Président des États-Unis**, le 4 février 2025.

• « La candidature prochaine du Président Doumbouya est la seule alternative pour garantir le rassemblement des Guinéens ». **Général Amara Camara, ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République de Guinée**, le 1er février 2025.

Donnez votre avis sur 

RENDEZ-VOUS

20 - 22 février 2025 :

Festival International de Wassoulou (FIWA) - Yanfolila

8 février 2025 :

Concert de Sidiki Diabaté - Arena - Paris

8 février 2025 :

Real Madrid - Atletico de Madrid - 23ème journée - Liga

18 - 22 février 2025

Rentrée littéraire - Bamako

UN JOUR, UNE DATE

Le 7 février 1995, le Mali ratifiait le traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), visant à harmoniser le droit des affaires en Afrique. Cette date est célébrée pour souligner l'engagement du Mali dans l'intégration juridique et économique africaine.



Tems, chanteuse nigériane, a remporté le Grammy Award 2025 de la Meilleure performance musicale africaine pour son titre « Love Me JeJe » le 2 février 2025.



Rached Ghannouchi, ancien Président du Parlement tunisien et leader du parti Ennahda, a été condamné le 5 février 2025 à 22 ans de prison pour « atteinte à la sûreté de l'État ».

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Arrivée de 147 Maliens dans le cadre d'un retour volontaire en provenance du Niger, ce 4 février 2025.

AVORTEMENT MÉDICALISÉ : UN DROIT RECONNU MAIS PEU APPLIQUÉ AU MALI

Le 26 octobre 2004, le Mali a ratifié le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Aussi appelé Protocole de Maputo, ce texte reconnaît des droits spécifiques aux femmes, dont celui « à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction ». Il autorise notamment l'avortement médicalisé, mais la mise en application de plusieurs dispositions de ce texte continue d'être un défi majeur.

FATOUmata MAGUIRAGA

La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples est entrée en vigueur le 27 juin 1986. Le 11 juillet 2003, les pays africains ont adopté un Protocole additionnel à la Charte africaine relatif aux droits de la femme. Sur les 55 pays africains, 44 l'ont ratifié jusqu'en juin 2023. Ce protocole compte 32 articles et consacre 24 droits spécifiques des femmes, notamment le droit à la vie, à la dignité, le droit de vivre à l'abri de la violence sexuelle et le droit au divorce. Parmi les innovations, le texte reconnaît en son article 14 le « droit à la santé et au contrôle des fonctions de reproduction ». Il engage les États à assurer le respect et la promotion de ces droits, qui comprennent le droit d'exercer un contrôle sur la fécondité, le libre choix des méthodes contraceptives ou encore le droit d'être informée de son état de santé, ainsi que de celui de son partenaire, en particulier en cas d'infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA. Le Protocole de Maputo invite les États à protéger notamment « les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé en cas d'agression sexuelle, de viol, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou la vie de la mère ou du fœtus ». Le principe énoncé à l'article 14 du Protocole de Maputo institue un « avortement sécurisé » et vise à combattre l'avortement clandestin. Il obéit à des conditions de fond et de forme. L'article 14

évoque des conditions limitatives et admet l'avortement dans ces cas. Sur la forme, pour procéder à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicalisée, il faut un personnel qualifié (médecin, sage-femme, infirmier) et doit se faire selon les normes et les directives imposées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le gouvernement. Cependant, l'autre aspect qui n'est pas explicitement mentionné par le Protocole de Maputo est l'âge de la grossesse. Selon certains chercheurs, l'avortement sécurisé peut intervenir dans un délai de 3 à

Là où le Code pénal malien limite les conditions d'accès à l'IVG, le Protocole de Maputo élargit la liste des motifs légitimes en y incluant les malformations graves du fœtus, critère absent de la loi malienne.

5 mois. L'âge de la grossesse pour un avortement sécurisé varie de 3 à 5 mois (entre 12 et 20 semaines). Un débat qui n'est pas tranché par le protocole mais qui est pris en charge par la législation malienne, qui interdit l'avortement quel que soit l'âge de la grossesse.

Application incomplète En ratifiant le Protocole de Maputo, le Mali s'est engagé à protéger les droits des femmes, y compris en matière de santé reproductive. Cependant, la mise en œuvre de ces engagements reste incomplète. En 2016, l'Association malienne pour le progrès et la défense des droits des femmes (APDF) et l'Institute for Human



La présidente de l'APDF, recevant des visiteurs à son bureau à Bamako le 5 février 2025.

Rights and Development in Africa (IHRDA) ont saisi la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, estimant que le Code malien des personnes et de la famille de 2011 violait plusieurs dispositions du Protocole de Maputo, notamment concernant l'âge minimum du mariage, le consentement au mariage et le droit à l'héritage. En 2018, la Cour a ordonné au

médicalisé dans certaines situations, telles que le viol, l'inceste ou lorsque la poursuite de la grossesse met en danger la santé de la mère ou du fœtus. Cependant, au Mali, l'avortement reste largement criminalisé et les services d'avortement sécurisé sont limités, contribuant à un taux élevé d'avortements non sécurisés. Malgré la ratification du proto-

REPÈRES

26 octobre 2004 :

Le Mali ratifie le protocole de Maputo

Taux de fécondité des adolescentes 15-19 ans :

199/1 000

Adolescentes de 15-19 ans contribuent à 14% au taux de fécondité des femmes.

que le protocole envisage une dépénalisation, la législation malienne maintient l'avortement comme une infraction. Le Code pénal malien, dans ses articles 321-19 à 321-21 et le Protocole de Maputo en son article 14 abordent la question de l'avortement sous des angles différents. Bien qu'une convergence partielle se dessine avec la prise en compte de la santé physique et mentale de la femme, des écarts notables subsistent, notamment concernant l'accès élargi à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et l'approche juridique adoptée. Le Code pénal malien (Loi n° 2024-027) prohibe l'avortement en règle générale, sauf dans des cas exceptionnels définis à l'article 321-19.

cole, le Mali n'a pas pleinement aligné sa législation nationale sur ses engagements internationaux et des efforts supplémentaires sont nécessaires pour protéger efficacement les droits des femmes.

Dépénaliser ? Le nouveau Code pénal malien, adopté en décembre 2024, interdit l'avortement « quel que soit le moment de la grossesse », « hormis pour des motifs thérapeutiques » ou de « mise en danger de la santé et de la vie de la mère ou du fœtus ». Comme le Protocole de Maputo, il envisage l'avortement sécurisé et médicalisé. Cependant, on peut noter une divergence dans les deux approches. Alors

maliennes (AJM), révèle que 46% de la population malienne a moins de 15 ans et que les adolescentes âgées de 15 à 19 ans contribuent pour près de 14% à la fécondité totale des femmes. De plus, 42% des adolescentes ont commencé leur vie féconde, avec 34% ayant déjà eu un enfant et 8% étant enceintes pour la première fois. Le taux de fécondité des adolescentes de 15 à 19 ans est de 199 pour 1 000, tandis que 94% des femmes en âge de procréer ont été victimes de mutilations génitales. Ces chiffres soulignent l'importance de la santé sexuelle et reproductive dans cette tranche d'âge. D'autant que, comme l'ajoute le rapport, la sexualité des mineures se déroule de façon clandestine : lorsqu'elles contractent une grossesse, une grande majorité a recours à l'avortement clandestin, pratiqué dans des conditions sanitaires et hygiéniques inappropriées. Dans une approche plus permissive, le Protocole de Maputo, texte juridiquement contraignant adopté sous l'égide de l'Union africaine et ratifié par le Mali, pose une vision plus ouverte et protectrice des droits des femmes à son article 14. Il reconnaît aux femmes le droit de contrôle sur leur santé reproductive et demande aux États d'assurer un accès sécurisé à l'avortement dans les cas suivants : mise en danger de la vie de la femme, atteinte à la santé physique ou mentale de la femme, grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste, malformation grave du fœtus. Là où le Code pénal malien limite les conditions d'accès à l'IVG, le Protocole de Maputo élargit la liste des motifs légitimes en y incluant les malformations graves du fœtus, critère absent de la loi malienne. De plus, ce texte encourage les États à garantir un accès sécurisé à l'IVG, ce qui vise à lutter contre les avortements clandestins et leurs conséquences sanitaires. ■

3 QUESTIONS À



MME DIAWARA BINTOU COULIBALY

Présidente de l'APDF

1 Quel constat faites-vous de l'application du Protocole de Maputo ?

Nous ne sommes pas totalement satisfaits de son application. D'abord, le Code des personnes et de la famille, en ce qui concerne l'âge de mariage de la jeune fille, est en flagrante contradiction avec le Protocole. L'APDF a même interpellé le Mali sur l'harmonisation de l'âge pour la petite fille. L'égalité des chances est aussi compromise. Il n'existe pas de loi spécifique contre les mutilations génitales féminines.

2 Que préconisez-vous pour une prise en compte des dispositions du Protocole ?

Nous menons des actions de plaidoyer auprès des autorités. Nous savons que le Protocole a été ratifié par le Mali sans réserves. C'est donc une obligation de l'harmoniser avec la loi nationale. Le nouveau Code pénal a corrigé certaines insuffisances, mais il reste encore beaucoup à faire pour l'harmonisation du contenu du Protocole avec les lois nationales.

3 Dans la pratique, comment les dispositions relatives aux IVG sont-elles mises en œuvre ?

Généralement, les avortements sont clandestins, pratiqués par des personnes non qualifiées, avec des conséquences tragiques. Compte tenu de nos us et coutumes, la mise en œuvre même des dispositions qui permettent l'avortement est difficile. Nous recevons des jeunes filles portant des grossesses non désirées et avancées. Nous les sensibilisons à la planification familiale afin qu'elles évitent ces grossesses.

IVG ET PROTOCOLE DE MAPUTO : ENTRE ENGAGEMENT ET RESTRICTIONS

Le Mali a ratifié le Protocole de Maputo en 2004, reconnaissant aux femmes des droits spécifiques, dont celui à la santé reproductive. Pourtant, l'application de l'article 14 reste incomplète, avec une législation nationale qui criminalise largement l'IVG, limitant l'accès à un avortement médicalisé et sécurisé.

RATIFICATION

Adoption du Protocole de Maputo : 11 juillet 2003

Ratification par le Mali : 26 octobre 2004

Ratification en Afrique : 44 pays sur 55 (Juin 2023)

Nombre d'articles : 32

Nombre de droits spécifiques aux femmes : 24

ARTICLE 14 : DROIT À LA SANTÉ REPRODUCTIVE

Droit d'exercer un contrôle sur sa fécondité

Choix libre des méthodes contraceptives

Droit d'être informée de son état de santé et de celui du partenaire

Accès à l'IVG médicalisée dans les cas suivants :
Agression sexuelle, viol, inceste
Grossesse mettant en danger la santé physique ou mentale de la mère
Grossesse mettant en danger la vie de la mère ou du fœtus

ÉCART ENTRE LE PROTOCOLE ET LA LOI MALIENNE

Code pénal malien (2024) interdit l'avortement sauf pour motifs thérapeutiques.

L'IVG reste une infraction pénale en dehors des cas médicaux strictement définis.

Sanctions sévères en cas d'avortement illégal :
Jusqu'à 5 ans de prison et 1 million de FCFA d'amende
Jusqu'à 20 ans de prison si l'IVG entraîne le décès de la femme
Médecins et sages-femmes risquent l'interdiction d'exercer

CHIFFRES SUR LA SANTÉ REPRODUCTIVE AU MALI

88,1% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une excision (2012-2013).

71,9% des femmes et 79,1% des hommes pensent que cette pratique doit perdurer.

Faible accès à l'IVG médicalisée - Taux élevé d'avortements clandestins

QUELQUES DONNÉES SUR L'AVORTEMENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Entre 2015 - 2019

Nombre annuel
d'avortements
8 millions



Avortements
sécurisés
23%



Taux annuel
33/1000



Taux mondial
39-40/1000



Source : Rédaction

Paru dans Journal du Mali l'Hebdo
N°512 du 6 au 12 février 2025

Journal du Mali



Du nouveau
chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE
made in Mali



Commande par téléphone (00223) 20 21 04 07 / 66 75 84 79 / 66 74 67 78 / 66 74 96 62
www.sahelinfusion.com

ÉLECTIONS : OÙ EN EST LA MISE À JOUR DU FICHER ÉLECTORAL ?

Débutée le 1er octobre 2024, la révision annuelle des listes électorales, qui devait s'achever le 31 décembre dernier, a été prorogée jusqu'au 28 février 2025. À trois semaines de la clôture du processus, comment se présente le fichier électoral ?

MOHAMED KENOUI

Les chiffres actualisés des opérations ne seront disponibles qu'à la fin des opérations de révision, selon nos informations auprès du ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. Mais, selon le point d'étape en date du 30 novembre 2024 que nous avons consulté auprès du ministère, le fichier électoral comportait à cette date 8 472 439 électeurs inscrits, 4 398 633 hommes et 4 073 806 femmes. Au total, 7 899 155 électeurs ont été inscrits à l'intérieur du pays et 573 284 ont été recensés à l'extérieur, dans les missions diplomatiques et consulaires. 58 906 validations (34 373 hommes et 24 533 femmes) ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire national, dont 25 407 à Bamako, 7 435 à Koulikoro, 5 441 à Ménaka, 3 577 à Ségou, 3 506 à Sikasso et 2 311 à Kayes, entre autres.



La révision annuelle des listes électorales se poursuit jusqu'au 28 février 2025.

Le plus grand nombre de cas, avec 10 098 électeurs transférés. Elle est suivie de la région de Ménaka (9 420), du District de Bamako (5 846) et de la région de Koulikoro (4 062). La révision annuelle des listes électorales en cours a aussi jusqu'à présent enregistré 37 833 radiations d'électeurs du fichier électoral, 22 511 hommes et 15 322 femmes.

de Koulikoro (3 413), de Bougouni (3 101) et de Sikasso (3 050).

Faible engouement Malgré la prorogation de la période de révision annuelle des listes électorales, les opérations suscitent peu d'engouement, selon nos constats, dans certaines mairies du District de Bamako. Pour y remédier, le ministère a pris certaines dispositions. « Nous sommes en train de mener différentes campagnes de sensibilisation à travers différents créneaux, que ce soit sur la chaîne nationale, les web TV, les radios de proximité, avec des messages dans toutes les langues nationales », assure Badara Aliou Keita, Sous-Directeur des Affaires politiques et du partenariat à la Direction générale de l'Administration du territoire. ■

Selon le point d'étape en date du 30 novembre 2024, le fichier électoral comportait à cette date 8 472 439 électeurs inscrits, 4 398 633 hommes et 4 073 806 femmes.

Quant aux transferts d'électeurs, 56 283 ont été enregistrés à l'échelle nationale (32 051 hommes et 24 232 femmes). La région de Gao a enregistré

La région de Ségou totalise le plus grand nombre de radiations avec 5 244 cas, suivie de Kayes où 3 642 cas de radiations ont été enregistrés,

Relecture de la charte des partis politiques La classe politique se mobilise

Dans un courrier adressé aux partis politiques en décembre dernier, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et du soutien au processus électoral, les invitait à lui faire parvenir au plus tard le 14 mars 2025 leurs propositions et suggestions dans le cadre de la relecture de la Loi N°05-047 du 18 août 2025 portant

Charte des partis politiques. Pour ce faire, la classe politique a décidé de mener une réflexion commune sur la question. À l'issue de la réunion, le 3 février 2025, de l'instance de décision du Forum des partis et mouvements politiques, présidée par Mamadou Oumar Sidibé, Président du PRVM Fasoko, les Présidents des partis et mouvements membres de

cette plateforme ont décidé d'inviter les différentes formations politiques à soumettre leurs propositions et suggestions lors de la prochaine réunion du Comité d'experts. Avant l'harmonisation des positions et l'élaboration d'une proposition commune à l'issue de la Conférence des Présidents prévue fin février, le Forum tiendra un atelier de deux jours mi-février afin

EN BREF

MALI HORIZON 2035 : LE MOUVEMENT S'IMPLANTE À BAMAKO

Après son lancement officiel le 27 décembre 2024, le Mouvement Mali Horizon 2035 (MH35) amorce l'implantation de ses démembrements dans le district de Bamako. Une semaine après le démarrage des activités dans le 1er arrondissement le 1er février dernier, le lancement des activités dans le 2e arrondissement est prévu ce samedi 8 février 2025 à Quinzambougou. Composé de partis, mouvements et associations politiques, ainsi que d'organisations de la société civile, le Mouvement Mali Horizon 2035 est une plateforme citoyenne, politique et électoraliste. Présidé par l'ancien président du Conseil national des jeunes du Mali, Souleymane Sati-gui Sidibé, il a pour objectif d'intensifier les efforts pour soutenir les actions de la transition politique en cours. Face aux multiples défis que traverse le pays, cette coalition entend fédérer les énergies pour le changement. « Nous avons pour but d'intensifier et de former une politique forte avec l'ensemble des organisations politiques et apolitiques, formelles et informelles, pour soutenir la transition », confie Moussa H. Touré, membre de la plateforme. ■

M.K



GILLES YABI

« La CEDEAO doit saisir cette crise comme une opportunité de réforme »

Gilles Yabi, chercheur et fondateur de WATHI, analyse les défis actuels en Afrique de l'Ouest. Dans cet entretien exclusif, il évoque l'avenir de la CEDEAO après le départ du Mali, du Burkina Faso et du Niger, la lutte contre le terrorisme sans les forces occidentales, l'impact des régimes militaires sur la sécurité, la crise sahélienne et l'immigration clandestine, ainsi que l'influence croissante de nouveaux partenaires comme la Russie, la Chine et la Turquie.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Quel avenir pour la CEDEAO après le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger ?

La CEDEAO reste économiquement puissante grâce à des pays comme le Nigeria, qui représente plus de 60% du PIB régional, mais son affaiblissement politique est indéniable. Ce départ compromet l'intégration régionale et accentue les tensions. Toutefois, cette crise peut être une opportunité pour réformer l'organisation et renforcer son efficacité. ■

Comment les États sahéliens peuvent-ils faire face à la menace terroriste sans les forces occidentales ?

L'instabilité politique causée par les coups d'État fragilise la lutte contre le terrorisme. Bien que les militaires au pouvoir promettent une meilleure réponse sécuritaire, l'absence de coordination avec des experts civils limite leur efficacité. Une stratégie intégrée, impliquant civils et militaires, est essentielle pour stabiliser durablement la région.

Les changements de régimes successifs au Sahel ont-ils renforcé ou affaibli la lutte contre le terrorisme ?

Les coups d'État perturbent la continuité des politiques sécuritaires. Si un gouvernement militaire peut théoriquement être plus efficace qu'un régime civil défaillant, la marginalisation des experts et l'absence d'une vision globale affaiblissent la réponse sécuritaire. Une gouvernance inclusive reste indispensable.

Quels sont les effets de la crise sahélienne sur l'immigration clandestine vers l'Europe ?

L'insécurité pousse les populations à se déplacer, mais majoritairement à l'intérieur de leur pays ou vers des États voisins. L'immigration vers l'Europe est surtout liée aux difficultés économiques et aux réseaux de migrants établis. Réduire ce phénomène nécessite une approche globale, au-delà des seuls enjeux sécuritaires.

Comment la montée en puissance de nouveaux partenaires redéfinit-elle l'équilibre géopolitique au Sahel ?

La Russie, la Chine et la Turquie ne sont pas de nouveaux acteurs en Afrique, mais leur influence croissante reconfigure les rapports de force. Leur présence offre des alternatives aux pays sahéliens, mais accroît aussi les rivalités géopolitiques. Sans vision stratégique propre, ces nations risquent de rester dépendantes d'intérêts étrangers plutôt que de renforcer leur souveraineté et leur développement. ■

ÉNERGIE EN AFRIQUE : 600 MILLIONS DE PERSONNES TOUJOURS PRIVÉES D'ÉLECTRICITÉ

L'Afrique fait face à un véritable paradoxe énergétique. Riche en ressources naturelles, elle reste le continent le plus frappé par le déficit d'accès à l'électricité, avec 600 millions de personnes toujours privées de courant. Cette situation freine la croissance économique et limite l'industrialisation. Pourtant, des engagements récents pourraient marquer une étape importante dans la réduction de la fracture énergétique.

MASSIRÉ DIOP

Lors du Sommet africain de l'Énergie « Mission 300 », qui s'est tenu les 27 et 28 janvier 2025 à Dar es Salaam en Tanzanie, les dirigeants africains et les bailleurs internationaux ont fixé un objectif ambitieux visant à connecter 300 millions de personnes d'ici 2030 à une électricité fiable et abordable. Pour y parvenir, 50 milliards de dollars ont été mobilisés, destinés à financer des projets d'électrification rurale, de modernisation des infrastructures et d'intégration régionale des réseaux. Douze pays, dont le Niger, la Tanzanie et le Nigéria, ont présenté des Pactes nationaux détaillant leurs stratégies pour élargir l'accès à l'énergie et attirer les investissements privés. L'un des enjeux majeurs est la création d'un marché unique africain de l'électricité d'ici 2040. Actuellement, la production et la distribution restent très fragmentées, avec de fortes disparités entre pays. L'Afrique du Sud, en crise énergétique, dépend toujours du charbon, tandis que l'Éthiopie ou la RDC disposent



Le Sommet africain de l'Énergie s'est tenu les 27 et 28 janvier 2025 en Tanzanie.

d'un potentiel hydroélectrique sous-exploité. L'interconnexion des réseaux apparaît comme une solution pour équilibrer l'offre et la demande à l'échelle continentale. Toutefois, cela implique des investissements colossaux. Ainsi, 1 300 milliards de dollars seraient nécessaires d'ici 15 ans pour moderniser et étendre les infrastructures électriques. Malgré ces annonces, les obstacles persistent. Le financement repose encore en grande

partie sur des partenaires internationaux, exposant le secteur aux aléas géopolitiques et éco-

nomiques. L'instabilité politique de certains États, le manque de régulation et la faiblesse des réseaux existants freinent aussi l'électrification. En parallèle, la demande explose sous l'effet de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide, mettant sous tension des infrastructures déjà saturées.

Selon de nombreux experts, l'avenir énergétique de l'Afrique dépendra de sa capacité à mobiliser des capitaux, à renforcer la gouvernance du secteur et à accélérer les réformes structurelles. La transition énergétique ne pourra réussir ce pari qu'en équilibrant impératif économique et inclusion sociale, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles. ■

EN BREF

L'OFFICE DU NIGER ET L'UNION EUROPÉENNE: UN PARTENARIAT FRUCTUEUX

Depuis les années 1980, l'Union européenne (UE) est un partenaire clé de l'Office du Niger, contribuant significativement au développement agricole du Mali. Grâce à ce partenariat, plus de 7 700 hectares ont été aménagés, permettant une production annuelle de 30 000 tonnes de riz et de 154 000 tonnes de légumes et bénéficiant à environ 5 000 ménages, soit près de 60 000 personnes. Parmi les réalisations notables, l'aménagement de 2 548 hectares à Tiongoni et le Projet d'Appui aux Acteurs de la Filière Riz (PARI-ZON) illustrent l'engagement continu de l'UE. Ces initiatives visent à renforcer la filière rizicole et à améliorer la sécurité alimentaire. Lors d'une récente visite à Ségou, la Délégation de l'UE au Mali a rencontré le Président Directeur Général de l'Office du Niger, Badara Aliou Traoré, ainsi que ses collaborateurs et les directeurs des services techniques. La présence du représentant du Gouverneur de Ségou, Yamadou Keïta, a souligné l'importance de cette collaboration. Les perspectives pour 2025 sont prometteuses, avec des signaux positifs quant à la poursuite et au renforcement de ce lien stratégique. ■

Architecture Mariam Sy mise sur la terre et l'économie locale

Mariam Sy, architecte malienne née en 1981 à Bamako, révolutionne la construction en intégrant techniques traditionnelles et innovations modernes. Son travail repose sur une approche durable et économiquement viable, valorisant les matériaux locaux et réduisant les coûts de production.



L'architecte Mariam Sy révolutionne la construction au Mali.

Face à l'augmentation du coût des matériaux importés, la construction en terre apparaît comme une alternative compétitive. En moyenne, elle permet de réduire les dépenses de 30% par rapport aux méthodes conventionnelles, tout en diminuant de 50% la consommation énergétique des bâtiments grâce à leur excellente inertie thermique. Depuis la création de son cabinet Architerre en 2008, Mariam Sy a réalisé plus de 30 maisons individuelles, ainsi que plusieurs infrastructures publiques comme des écoles, des ateliers et des médiathèques. En 2019, sa villa en adobe (un matériau de construction traditionnel constitué de briques fabriquées

à partir d'un mélange d'argile, de paille et d'eau, séchées au soleil) à Sebenincoro, en Commune IV du District de Bamako, a démontré les bénéfices de la terre crue, en économisant plus de 40% de matériaux industriels et en réduisant significativement l'empreinte carbone du chantier. En utilisant des ressources locales, l'architecture en terre favorise l'emploi des artisans maliens et dynamise le secteur du bâtiment. La restauration des sahos, maisons traditionnelles du peuple bozo, entre 2009 et 2012, a permis de préserver un patrimoine architectural tout en offrant un travail rémunéré à des dizaines d'ouvriers. En parallèle, Mariam Sy est en-

gagée dans la formation et la transmission de son savoir. Par le biais de l'association FACT Sahel+, qu'elle a cofondée, elle organise des ateliers et des formations pour sensibiliser les jeunes architectes aux techniques de construction durable. Si 30% des nouvelles constructions adoptaient cette

technique, le Mali pourrait économiser plusieurs milliards de francs CFA sur les importations de ciment et d'acier. Mariam Sy démontre ainsi que l'architecture durable n'est pas qu'un choix écologique mais aussi un moteur économique essentiel pour l'avenir du pays. ■

MASSIRÉ DIOP

AES - CEDEAO Une rupture aux impacts économiques majeurs ?

Selon le Pr Prao Yao Séraphin, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, le retrait du Mali, du Niger et du Burkina Faso de la CEDEAO, effectif depuis le 29 janvier 2025, redéfinit profondément l'équilibre économique régional. Cette décision contraint les trois pays de l'AES à repenser leurs échanges tout en imposant de nouveaux défis aux autres États. Pour l'AES, la sortie de l'es-

pace communautaire signifie la perte du Tarif Extérieur Commun (TEC) et de financements stratégiques de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), estimés à 321 millions de dollars, soit environ 192 milliards de francs CFA, et représentant 23% du portefeuille de la BIDC. La réorientation des routes commerciales, notamment vers le Togo, pourrait entraîner une hausse des coûts lo-

gistiques de plus de 100% sur l'axe Lomé - Niamey. Les transferts de fonds des migrants, qui représentaient jusqu'à 5% du PIB du Mali (189 milliards de francs CFA en 2021), pourraient être entravés par des restrictions migratoires. Côté CEDEAO, l'organisation perd un marché de 70 millions d'habitants sur un territoire couvrant 2,78 millions de km². Le trafic portuaire est directement concerné, les pays enclavés représentant 52% des

flux à Cotonou et 18% à Dakar. La viabilité de projets structurants comme le gazoduc transsaharien reliant le Nigeria à l'Algérie est désormais incertaine. Entre recomposition des circuits économiques et incertitudes politiques, le Pr Prao Yao Séraphin souligne que cette rupture inaugure une ère de transformations aux répercussions encore difficiles à mesurer. ■



Des solutions VPS sur mesure pour vos besoins.



20 28 00 00
www.afribone.com



RETARDS DE PAIEMENT : LES PRESTATAIRES MINIERES ALERTENT

Asphyxiés par des délais de paiement excessifs, les prestataires miniers locaux peinent à honorer leurs charges. L'Association des Commerçants et Prestataires Miniers du Mali (ACPM) appelle les autorités à réguler ces pratiques pour éviter un effondrement du secteur.

MASSIRÉ DIOP



Les membres de l'ACPM à leur siège à Bamako.

Alors que les fournisseurs étrangers sont payés en avance, les entreprises locales attendent parfois plusieurs mois, voire plus d'un an, avant de recevoir leur dû. Une inégalité flagrante que dénonce Aliou Traoré, président de l'ACPM. « Nous sommes payés après des mois d'attente, alors que les fournisseurs étrangers perçoivent leur argent immédiatement. C'est une forme d'appauvrissement organisé ». Ce retard met en péril l'ensemble de la chaîne économique locale. Outre les pénalités fiscales et les intérêts bancaires qui s'accumulent, les entreprises sont dans l'incapacité de payer leurs employés à temps. « Beaucoup d'entreprises locales doivent des mois de salaire à leurs travailleurs, faute de trésorerie. Pourtant, elles ont

de l'argent, mais il est bloqué entre les mains des mines et des fournisseurs étrangers », déplore Traoré.

Coup fatal pour le contenu local Ces retards de paiement remettent en cause la politique du contenu local, censée favoriser les entreprises nationales dans l'industrie

Honorer une commande minière met en péril l'équilibre financier des entreprises locales et menace leur survie.

minière. « Aujourd'hui, une société locale ne peut plus honorer une commande minière sans mettre en péril son équilibre financier. Si rien ne change, nous allons assister à la disparition des prestataires nationaux », alerte l'ACPM. En effet, entre la commande,

la fabrication, l'acheminement et l'intégration dans les stocks des mines, il faut déjà compter 12 à 16 semaines avant même le début du délai de paiement contractuel. Une attente insoutenable qui empêche les entreprises locales d'être compétitives et menace directement l'économie nationale. Face à l'urgence, l'ACPM appelle les autorités à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux délais de paiement abusifs imposés aux prestataires locaux. Elle recommande la mise en place d'un audit des pratiques de paiement dans le secteur minier, l'adoption d'un décret ou d'un arrêté ministériel fixant un délai maximal de 30 jours pour les paiements, ainsi que l'instauration de pénalités financières aux sociétés minières qui ne respecteraient pas ces obligations.

« Aux États-Unis, les entreprises qui ne paient pas dans les délais sont sanctionnées. Pourquoi pas chez nous ? » questionne Traoré. Sans intervention rapide, les entreprises locales continueront à souffrir, fragilisant l'économie et le secteur minier. ■

EN BREF

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE CANCER : L'URGENCE DES CLINIQUES MOBILES



À l'occasion de la Journée mondiale contre le cancer, commémorée le 4 février de chaque année, une conférence-débat a réuni les acteurs de la santé et leurs partenaires au Grand Hôtel de Bamako, sous la présidence de Mme Dicko Aminata Dicko, Présidente de Solidarités223. Le thème de cette année, « La nécessité des équipes mobiles dans le dispositif de la sensibilisation, du dépistage de proximité et de la prise en charge des cancers au Mali », visait à mettre l'accent sur l'importance de ces unités de santé itinérantes. Avec 15 151 nouveaux cas en 2022 et 10 678 décès, le cancer représente une menace grandissante, notamment les cancers du col de l'utérus (2 436 cas) et du sein (2 278 cas), les plus fréquents dans au Mali (GLOBOCAN 2022). En zone rurale, l'éloignement des structures de soins et le manque de dépistage précoce aggravent le taux de mortalité. Les cliniques mobiles permettent de rapprocher la prévention et les soins des populations isolées. En 2024, Médecins Sans Frontières (MSF), acteur-clé de la lutte aux côtés des autorités, a réalisé 13 789 dépistages, 1 316 séances de chimiothérapie et 2 014 consultations en soins palliatifs. Ces efforts, salués par le collectif, doivent être renforcés pour réduire les inégalités d'accès aux soins. Les participants ont appelé à un déploiement plus soutenu des cliniques mobiles, seul moyen de lutter efficacement contre une maladie qui tue encore trop de Maliens. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

GAO : L'AXE DJIDARA - WABARIA PARALYSÉ

L'axe stratégique Djidara - Wabaria est paralysé par des inondations et une insécurité persistante. La montée des eaux du fleuve Niger a submergé la route menant au pont de Wabaria, forçant les habitants à utiliser des pirogues pour traverser. Le 3 février 2025, une embarcation a chaviré, causant la disparition d'un militaire et de sa moto. Le corps a été retrouvé plus tard par des pêcheurs et remis aux sapeurs-pompiers. Face à cette situation, les autorités restent silencieuses, malgré les alertes. Les usagers n'ont d'autre choix que d'emprunter des détours longs et risqués ou de s'exposer aux dangers des traversées fluviales. En parallèle, l'insécurité grandissante complique davantage les déplacements, isolant une partie de la population. Sans intervention rapide, cette crise menace de s'aggraver. ■

ENLÈVEMENTS AU SAHEL : L'ÉTAT ISLAMIQUE IMPOSE SA MARQUE

Le Sahel connaît une intensification des enlèvements d'étrangers, autrefois principalement attribués au Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda. Mais ces derniers mois l'État islamique au Sahel (EI-S) s'est emparé de cette tactique marquant un basculement de son mode opératoire.

MASSIRÉ DIOP



L'Etat islamique au sahel est de plus en plus à la base de plusieurs enlèvements au Sahel.

Le 11 janvier 2025, Eva Gretzmacher, 73 ans, installée à Agadez depuis trois décennies, est enlevée à son domicile. Fondatrice d'un centre d'éducation pour les femmes, elle était engagée dans l'action sociale. Trois jours plus tard, un touriste espagnol du nom de Joaquín Navarro Cañada est kidnappé dans le sud de l'Algérie puis libéré au Mali. Le 1er février, deux employés chinois de la China National Petroleum Corporation sont capturés près d'un site pétrolier à l'est du Niger, dans une attaque ayant aussi coûté la vie à deux militaires nigériens. Jusqu'ici, le GSIM utilisait les enlèvements pour financer ses opérations via des ran-

çons. Mais, sous la direction d'Abou al-Bara al-Sahraoui, l'EI-S a adopté cette pratique sans doute pour financer ses actions ou rivaliser avec Al-Qaïda, qui a récemment libéré tous ses otages occidentaux dans un possible geste stratégique. Toutefois, leur approche diffère radicalement. Contrairement au GSIM, qui négocie la libération des otages, l'EI-S privilégiait jusqu'ici leur exécution publique, une méthode destinée à terroriser les populations et à envoyer un message fort aux puissances étrangères. En 2020 déjà, le groupe avait revendiqué l'assassinat de six humanitaires français au Niger, diffusant des images pour en maxi-

miser l'impact. Cette brutalité renforce son image et attire de nouvelles recrues, séduites par ses démonstrations de force. L'EI-S ne se limite pas aux enlèvements. La violence jihadiste au Sahel s'aggrave. En 2023, le continent a enregistré 23 000 morts liés aux attaques jihadistes, en hausse de 20% par rapport à 2022, dont 11 643 victimes dans le Sahel, selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Le groupe a signé certaines des attaques les plus meurtrières, comme le massacre d'au moins 100 civils à Seytenga (Burkina Faso) en 2022 et une embuscade à Tillabéri (Niger), en mars 2024, où 23 soldats nigériens ont été tués.

L'utilisation des enlèvements et des exécutions publiques par l'EI-S marque une nouvelle escalade. Face à une communauté internationale en difficulté pour contenir l'expansion jihadiste, ce changement stratégique démontre la volonté du groupe d'imposer sa domination par des actions encore plus brutales et plus spectaculaires. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

USAID : UNE FERMETURE AUX LOURDES CONSÉQUENCES

La nouvelle administration américaine a ordonné la fermeture du siège de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), forçant son personnel à travailler à domicile. Créée en 1961, l'USAID intervient dans 130 pays et finance des programmes contre la pauvreté, les maladies, la famine et le changement climatique. En 2023, elle a géré 40 milliards de dollars d'aide étrangère, soit une part essentielle des 72 milliards alloués par les États-Unis. L'Afrique est particulièrement concernée. Au Mali, l'USAID a signé un accord de 148,5 millions de dollars pour financer des projets en santé, gouvernance et éducation. En 2024, l'initiative « Shifin ni Tagne » de 25 millions de dollars visait 20 000 jeunes vulnérables. Avec cette fermeture, ces programmes risquent de s'interrompre brutalement. Cette décision s'inscrit dans une restructuration menée par Donald Trump, conseillé par Elon Musk. L'USAID finançait aussi des initiatives contre la désinformation, notamment au Mali. Son intégration au Département d'État pourrait marquer un retrait plus large des États-Unis en matière d'aide internationale, avec des conséquences profondes pour les pays bénéficiaires. ■

Attentat de Grand-Bassam Reprise du procès en appel des accusés

Le procès en appel des auteurs présumés de l'attentat de Grand-Bassam, survenu le 13 mars 2016, a repris ce 4 février 2025 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette audience, initialement prévue pour mai 2024, avait été reportée faute d'avocats pour les accusés. Les quatre auteurs présumés à la barre ont pour noms Sidi Mohamed Kounta, Hantao Ag Mohamed Cissé, Mohamed Cissé et Hassan Barry. Condamnés à la prison à perpétuité en décembre 2022, pour complicité d'assassinat et acte de terrorisme, ils contestent aujourd'hui leur implication, dénonçant un manque de preuves directes. L'attentat, revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), avait fait 19

morts et 33 blessés, parmi lesquels des ressortissants ivoiriens, français, allemands et libanais. Cette attaque avait marqué un tournant pour la Côte d'Ivoire, jusque-là épargnée par le terrorisme. Le principal instigateur présumé, Kounta Allah, est en fuite et sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Son absence souligne les défis de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Les parties civiles, dont plusieurs Français, espèrent une confirmation des condamnations. Ce procès est un test pour la justice ivoirienne, qui veut démontrer sa capacité à sanctionner les crimes terroristes et renforcer la lutte contre l'impunité. ■

M.D

CHAMPIONNAT NATIONAL DE BASKET-BALL : COUP D'ENVOI DE LA NOUVELLE SAISON

Après le double sacre du Stade Malien de Bamako en Supercoupe du Mali, tant chez les Hommes que chez les Dames, le 24 janvier 2025, le championnat national de basketball pour la saison 2024 - 2025 a démarré le 30 janvier. Au total, huit rencontres ont été disputées lors de cette journée inaugurale.

MOHAMED KENOUI



Le championnat national de basket-ball saison 2024-2025 a démarré le 30 janvier.

Les deux affiches phares de cette première journée, opposant le Stade Malien à l'AS Real, ont tourné à l'avantage des Stadistes sur les deux tableaux. Chez les Messieurs, les Blancs de Bamako se sont largement imposés (78 -

38). Les protégés du technicien Boubacar Kanouté ont plié le match dès la première mi-temps, avec une avance de 19 points (38 - 19) avant de prendre également le dessus lors du troisième quart-temps, portés par Gaoussou Fofana, auteur de 11 points

et meilleur marqueur de la rencontre. Les Dames de l'AS Real de Bamako n'ont pas réussi à prendre la revanche pour leurs homologues masculins. Elles se sont également inclinées devant les Dames du Stade Malien, même si elles ont fait légèrement mieux que les hommes en termes d'écart au score (82 - 67).

Autres résultats Dans les autres rencontres, dans le tableau masculin l'AS Police s'est imposée devant le promu Faso Kanu (65 - 53). Pour leur grande première dans l'élite, les joueurs de Faso Kanu se sont logiquement inclinés face à des Policiers plus expérimentés. En revanche, la tâche n'a pas été facile pour le CRB de Tombouctou face à la deuxième équipe promue cette saison chez les Messieurs. Le Centre Mamoutou Kane de Kalanbacoro a longtemps tenu tête aux Tombouctiens avant de s'incliner sur le fil (62 - 61). L'autre affiche de cette première journée, entre deux habitués du championnat, l'USFAS et l'Attar Club de Kidal, a tourné à l'avantage des Militaires, qui ont largement dominé les Kidalois (71 - 53).

Chez les Dames, l'AS Police a pris le dessus sur l'AS Commune V (74 - 55). Les Policières ont été nettement supérieures aux joueuses de la Commune V, en manque de rythme. Kalaban Sport Club est également venu à bout du CRB de Tombouctou (57 - 39), alors que le Djoliba AC a perdu sur tapis vert, car les Rouges de Bamako, en se présentant sur le parquet du Palais des Sports, n'étaient pas en possession de leurs licences. ■

Mondial Basket U19 2025 Le Mali connaît désormais ses adversaires

Le tirage au sort du Mondial de basket U19 2025, qui se tiendra en Suisse du 28 juin au 6 juillet 2025, a livré son verdict. Organisé au Musée Olympique de Lausanne le 31 janvier dernier, il a révélé les groupes de la phase initiale du tournoi. Le Mali, champion d'Afrique U18 en titre et habitué des grandes compétitions de jeunes, se retrouve dans un groupe A relevé, aux côtés de l'Argentine, de la Serbie et de la Nouvelle-Zélande. Pour se hisser au 2ème tour de la compétition, les Aiglons devront bien se préparer et aborder le tournoi dans les meilleures conditions. L'autre représentant du continent africain, le Cameroun, affrontera de son côté dans le groupe D les États-Unis, champions en titre et favoris du tournoi, ainsi que l'Australie et la France, deux nations au basket solide et structuré. ■ M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

Le milieu international U20 malien **Ange Martial Tia**, s'est engagé officiellement avec le Stade de Reims, en provenance d'Afrique Football Élite, le 4 février 2025. Formé au sein de l'académie malienne, réputée pour révéler des talents, Tia franchit un cap important en rejoignant le club français.

Arrêté pour conduite en état d'ivresse, l'ancien de l'OL **Memphis Depay** a été condamné le 4 février 2025 à 4 mois de prison avec sursis à Monaco. Un test d'alcoolémie avait révélé 1,01 mg/l, soit plus de 2 g d'alcool par litre, dans le sang de l'attaquant.

KADA TANDINA : DES MOTS POUR SOIGNER

« Être mère d'enfants drépanocytaires », c'est le titre du deuxième livre de Kada Tandina. La jeune journaliste évoque dans ce roman la vie d'une mère de famille qui se bat contre la maladie chronique dont sont atteints ses enfants. Au-delà, elle veut sensibiliser sur la drépanocytose, une maladie héréditaire répandue dans notre société.

FATOUMATA MAGUIRAGA



La jeune écrivaine Kada Tandina a déjà à son actif deux livres.

Plutôt polyvalente, Kada Tandina effectue des études d'économie et donne des cours de mathématiques au second cycle avant d'exercer comme journaliste. Attirée par l'écriture dès son plus jeune âge, l'auteure partage ses émotions dans cet ouvrage. « Le livre n'est pas forcément une autobiographie ; je me suis inspirée de la maladie de mes filles pour écrire le livre », explique l'auteure. Mère de deux petites filles atteintes de

drépanocytose, Kada Tandina aborde les préjugés dont est victime cette mère. « Une femme qui a des enfants malades n'a pas toujours le temps de participer aux événements sociaux ». Une raison pour certains de la juger. Pire, elle fait souvent l'objet de préjugés négatifs à l'encontre d'une femme « qui ne fait que donner naissance à des enfants malades » et est souvent accusée de sorcellerie.

Souffrance Dans ce roman de 135 pages, publié aux éditions Gafè, Kada Tandina décrit la souffrance de « toutes ces mères qui n'ont souvent personne pour les épauler ». Cette épreuve a un impact considérable sur leur vie professionnelle et personnelle. L'objectif de l'auteure est de sensibiliser la société sur cette maladie qui tue en silence et d'inviter les autorités à faciliter sa prise en charge, qui reste coûteuse pour les parents. Elle plaide pour l'instauration de lois prévoyant des tests prénuptiaux afin de renforcer la prévention contre cette maladie. Même si ce n'est pas facile d'écrire un livre et d'assurer la communication autour, Kada Tandina estime que l'écriture est une opportunité pour faire passer des messages. « J'écris par passion, j'ai tellement de choses à dire, alors pourquoi ne pas écrire ? » Elle espère que ce livre contribuera à sensibiliser davantage autour de la drépanocytose et à sauver des vies.

Pour son premier livre, « Larmes invisibles », Kada a voulu sensibiliser sur la situation des personnes vulnérables, à qui il faut donner un coup de main. Dans le même ouvrage, elle aborde la question des droits des femmes qui « ne doivent pas être traitées comme des esclaves », mais comme des êtres humains qui méritent le bonheur pour s'épanouir au bénéfice de toute la famille. ■

INFO PEOPLE

UNICEF : KHABY LAME S'ENGAGE POUR LES ENFANTS



Khaby Lame, l'influenceur africain le plus suivi sur TikTok, a été nommé depuis février 2025 ambassadeur de bonne volonté de l'UNICEF. Grâce à sa communauté de plus de 160 millions d'abonnés, il s'engage désormais pour les droits des enfants à travers le monde. Lors d'un séjour au Sénégal, il a rencontré des jeunes engagés dans l'éducation et la lutte contre la pauvreté. Son influence, qui dépasse celle de nombreuses célébrités, fait de lui un porte-parole idéal pour l'UNICEF. Avec sa capacité à toucher des millions de personnes, Khaby Lame prouve une nouvelle fois que les réseaux sociaux peuvent aussi être un outil puissant pour le bien commun.

2BABA ET ANNIE IDIBIA TOURNENT LA PAGE



Légende de l'Afro-beats, le Nigérian 2Baba (Innocent Idibia) a annoncé récemment sa séparation d'Annie Idibia, son épouse depuis 2012. Après 13 ans de mariage, le couple met fin à une relation de 25 ans, marquée par des hauts et des bas. Longtemps perçu comme un duo solide, leur union a été fragilisée par des accusations d'infidélité et des tensions médiatiques. Annie, connue pour son engagement, a toujours défendu son mari, malgré les épreuves. Cette rupture marque la fin d'un des couples les plus emblématiques du showbiz nigérian. Alors que certains espèrent une réconciliation, 2Baba et Annie semblent prêts à tourner la page définitivement.

Journal du Mali
L'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata
MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Afribone

Nos solutions de
connectivité

L'énergie solaire : une **autonomie**
sans limite.



20 28 00 00
www.afribone.com

